

## Grecia, Portugal y España ante la CEE (octubre 1978)

**Source:** Secretaría de Estado para la Unión Europea, Madrid, 1016.1.II y III.1., octubre 1978.

**Copyright:** (c) Ministerio de Asuntos Exteriores y de Cooperación de España

**URL:** [http://www.cvce.eu/obj/grecia\\_portugal\\_y\\_espana\\_ante\\_la\\_cee\\_octubre\\_1978-fr-a33d09d3-20a4-4c24-aa7e-313507934a3e.html](http://www.cvce.eu/obj/grecia_portugal_y_espana_ante_la_cee_octubre_1978-fr-a33d09d3-20a4-4c24-aa7e-313507934a3e.html)

**Date de dernière mise à jour:** 20/02/2014

11.1009

JOHN F. KENNEDY INSTITUTE

COLLOQUIUM

FROM NINE TO TWELVE: Shaping The Enlarged European Community

October 25-28, 1978

"LA GRECE, LE PORTUGAL ET L'ESPAGNE FACE A LA CEE"

José Vidal-Beneyto

Université de Madrid

J  
J

## LA GRECE, LE PORTUGAL ET L'ESPAGNE FACE A LA CEE

José Vidal-Beneyto

Université de Madrid

Le processus d'intégration européenne que postule le Traité de Rome et que représentent les Communautés Economiques Européennes, représente un événement fondamental dans le destin historique de la Méditerranée et plus particulièrement dans celui de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne. A l'inverse, une Europe Unie peut difficilement revendiquer un tel qualificatif si trois pays qui ont joué, d'une façon ou d'une autre, un rôle très important dans la création de son identité culturelle et de sa configuration politique, n'y participent pas.

L'objectif de cette note est d'analyser brièvement les relations institutionnelles entre la CEE et les pays cités, et plus précisément, l'attitude des principales forces politiques

2.

de chacun d'eux par rapport à la problématique de leur intégration dans l'Europe. Nous nous attarderons plus spécialement d'une part sur les arguments qui justifient, dans l'optique de ces gouvernements, leur demande d'adhésion et d'autre part sur les raisons et les causes mises en avant dans le refus qu'opposent certaines forces à l'intégration de leurs pays dans l'Europe. Ce dernier point nous paraît particulièrement important non seulement parce que dans la plupart des réunions européennes il est systématiquement laissé de côté mais aussi parce qu'il nous semble nécessaire de l'assumer de façon auto-critique si l'on veut clarifier les prémisses théoriques et politiques de notre position et cerner nos principaux objectifs.

La Grèce est le premier pays tiers avec lequel la Communauté ait passé un Accord d'Association. Commencées en 1959, les négociations aboutissent le 9 juillet 1961 et se concrétisent par un accord connu par la suite comme "l'Accord d'Athènes", entré en vigueur le 1er novembre 1962 pour une durée non limitée. Il a pour but 1) de créer une union douanière qui doit aboutir à la suppression des droits de douane sur les produits industriels importés par la Grèce après une période de

3.

douze ans pour ceux fabriqués à l'extérieur au moment de la signature de l'Accord, et de vingt-deux ans pour ceux qu'elle produit déjà ; 2) de développer des actions communes ; 3) d'harmoniser les politiques de la Communauté et de la Grèce dans les domaines prévus par l'Accord, en particulier celui des politiques agricoles ; 4) d'apporter une contribution de la CEE au développement économique de la Grèce, grâce à un prêt de 125 millions de dollars émis au moment de la signature de l'Accord.

Je crois que l'on peut cependant affirmer que l'objectif principal - quoique implicite - de cet Accord était de préparer la Grèce à devenir un membre à part entière de la Communauté. C'est d'ailleurs pourquoi on trouve dans le préambule et dans l'article 72 du texte de l'Accord, des mentions explicites à une éventuelle adhésion "lorsque le fonctionnement de l'Accord d'Association aura permis d'envisager une acceptation intégrale, par la Grèce, des obligations découlant du Traité CEE".

Le coup d'Etat militaire du 21 avril 1967 et l'instauration de la dictature des colonels amenèrent la Communauté à

4.

restreindre les termes de son association avec la Grèce à la seule "gestion courante". Ce "gel" qui va durer aussi longtemps que les structures démocratiques et parlementaires n'auront pas été rétablies, va confiner l'Accord passé, aux seuls régimes tarifaires et aux relations commerciales CEE-Grèce.

Toutes les autres mesures et domaines d'action qui avaient été envisagés sont par là-même suspendus : la conclusion d'un nouveau protocole financier et l'harmonisation des politiques ne sont plus évoquées et l'octroi des prêts accordés par la Banque Européenne d'Investissement est immédiatement interrompu.

Avec la fin de la dictature et le rétablissement des libertés démocratiques en Grèce, on assiste à une relance des relations avec la CEE, en particulier avec la réactivation de l'Accord d'Athènes. Les 22 et 27 août 1974, le gouvernement grec demande officiellement à la Communauté un "dégel" de leurs relations et une aide financière extraordinaire de 800 millions de dollars. Le 30 août suivant, la Commission propose au Conseil des Ministres la normalisation de l'Accord et le 17 septembre 1974 le Conseil décide de mettre fin au "gel"

5.

de l'Association et de transférer de la BEI le montant de 55,7 millions de dollars, correspondant au solde du prêt de 125 millions bloqué depuis 1967.

Les Conseils d'Association CEE-Grèce reprennent dès lors leurs activités. C'est ainsi que celui du 31 octobre 1974 décide de proroger jusqu'au 31 octobre 1980 la possibilité de réintroduire, d'augmenter ou d'établir des droits de douane à l'importation pour protéger les nouvelles industries ; que le 26 novembre 1974 le gouvernement grec manifeste son intention, dans un aide-mémoire remis à la Communauté, de devenir membre de plein droit dans les plus brefs délais ; et que le Conseil du 2 décembre 1974 aboutit à la reprise d'une harmonisation des politiques agricoles pour l'ensemble du secteur agricole et à l'accélération des négociations pour un nouveau protocole financier.

Le 28 avril 1975 est signé à Bruxelles le Protocole Additionnel qui étend l'association CEE-Grèce aux trois nouveaux états membres.

6.

Le 12 juin suivant, la Grèce présente officiellement à la CEE sa demande d'adhésion. Le Conseil en prend acte le 24 et sollicite l'avis de la Commission.

Au cours d'une réunion de la Commission parlementaire mixte CEE-Grèce, qui a lieu à Athènes du 25 au 28 juin 1975 sous la Présidence de M. Pezmazoglou, on souligne l'importance des liens qui existent déjà entre les deux communautés et l'urgence de les renforcer et de les étendre, afin d'arriver à une pleine intégration.

Le 28 janvier 1976 la Commission recommande au Conseil de donner une réponse clairement affirmative à la Grèce mais de préciser néanmoins que les problèmes suscités par cette adhésion pourraient exiger une certaine période transitoire. Le 9 février 1976, le Conseil se prononce nettement en faveur de la demande d'adhésion faite par la Grèce et "pour l'ouverture de négociations dans les meilleurs délais".

A cette époque, et sur la base de l'Accord d'Association, l'union douanière entre la Grèce et la CEE se trouvait déjà

7.

très avancées. Depuis le 1er juillet 1968, la Grèce bénéficiait en effet de la franchise douanière pour toutes ses exportations industrielles et pour 85 % de ses exportations agricoles vers la CEE. En outre, le 1er novembre 1974, au terme de la période de 12 ans, elle avait aboli les tarifs douaniers pour la plupart des produits industriels et agricoles prévus dans le Traité, soit pour 70 % de ses importations en provenance des six pays du Marché Commun. Pour tous les autres produits bénéficiant encore d'une période de protection tarifaire de 10 ans, une réduction de 52 % avait déjà été opérée sur le droit de base mentionné. A cette même date elle avait également adopté la réglementation tarifaire de la CEE pour les produits en provenance de toute autre origine.

A titre d'information il nous faut ajouter que les échanges commerciaux entre la Grèce et la Communauté se sont multipliés par six depuis le début de l'Association, que les importations en provenance de la CEE ont atteint en 1975 l'indice 750 (1958 base 100) et les exportations vers la CEE l'indice 980.

8.

Au moment de la signature du Traité d'Association avec la CEE, les forces politiques grecques soutenaient des positions quelque peu différentes de celles d'aujourd'hui. L'Union Nationale Radicale (EPE) qui représentait alors la droite et les divers partis du Centre - ces derniers se sont depuis constitués en Union du Centre (EK) - se montrait favorable à l'Association puisqu'elle devait avoir comme but final l'entrée de la Grèce dans la CEE comme membre de plein droit. Par contre l'Union Démocratique de la Gauche, considérée comme la plateforme d'action du parti communiste, alors clandestin, et des progressistes indépendants, se manifestait contre l'Accord.

Les thèses soutenues par le parti gouvernemental, lors de la ratification au Parlement du Traité d'Association, s'inspiraient de la théorie économique néoclassique et s'appuyaient sur la doctrine des unions douanières. Ce qui était évoqué c'était les avantages que comportait la création de tels ensembles pour les pays qui y adhéraient. On y soutenait en outre qu'un élargissement du marché des produits industriels grecs devait permettre aux entreprises de surmonter un certain nombre des difficultés qu'elles rencontraient en les rap-

9.

prochant de leur dimension optimale. Elles deviendraient de ce fait compétitives, tireraient avantage des économies d'échelle qui lui étaient jusqu'alors interdites et induiraient une augmentation globale de la productivité et de l'économie dans son ensemble.

En outre cette croissance de la productivité et, plus généralement, de l'efficacité économique aurait pour conséquence une augmentation des salaires et enrayerait, par suite, la tendance à l'émigration, cause permanente de l'affaiblissement du potentiel humain productif dans l'économie grecque.

Il fallait par ailleurs s'attendre à une croissance des importations en raison de leur très grande élasticité et de la réduction du prix des produits importés, mais cette hausse se verrait contrebalancée par une intensification des exportations vers les pays de la CEE, en particulier pour les produits où la Grèce disposait d'un "avantage comparatif" important, comme le textile, les chaussures, les métaux de base, la construction navale, etc.

10.

La non compétitivité de l'agriculture grecque ne représentait pas pour le parti gouvernemental un handicap notable dans la mesure où elle se montrait complémentaire de l'agriculture des pays de la CEE - à l'exception de celle de l'Italie - et pouvait donc bénéficier, sans contrepartie, des avantages d'un marché vaste et solvable.

Nous pensons qu'il est intéressant de transcrire un paragraphe du rapport d'introduction à la Loi ratifiant l'Association car il est l'illustration paradigmatique de la position que nous venons de décrire : "Avec la création de la CEE, s'est concrétisée pour la première fois, la tendance à créer des ensembles économiques plus vastes, ce qui, dans les conditions actuelles, constitue un préalable essentiel au progrès des peuples... Pour les pays plus petits qui disposent de ressources limitées et sont très dépendants du commerce international, la création de ces grands ensembles peut signifier un changement radical. La participation de ces pays, introduite à temps, dans le processus de spécialisation et de restructuration de la division internationale du travail... est un facteur décisif pour l'accélération de leur dévelop-

11.

pement économique... La création en Grèce d'industries compétitives, facteur capital pour son développement économique, exige que ces industries s'orientent vers une production massive de produits standardisés. L'expansion de ces industries est néanmoins particulièrement difficile, voire impossible, si elle n'est pas axée sur la commercialisation d'une grande part de leur production vers les vastes marchés extérieurs".

L'Union du Centre critiquait le Gouvernement pour avoir perdu trop de temps à se décider entre la CEE et l'EFTA. L'EK était, par principe, en faveur de l'Association et son évaluation des effets économiques que cela signifiait pour la Grèce, coïncidait avec celle du Gouvernement. Elle insistait cependant sur la nécessité de réformes de structure et de réformes institutionnelles, si l'on voulait tirer profit au maximum de la période de transition de vingt-dix ans accordée à la Grèce, et visait surtout à des changements dans l'appareil d'Etat qu'elle jugeait archaïque et inadéquat au nouveau rôle qu'il était appelé à jouer pendant la période de transition. La position de l'EK peut se résumer dans une phrase de son leader de l'époque, G. Papandreou : "L'entrée de la Grèce dans la CEE est une grande opportunité, mais en même temps un grand danger".

12.

L'EDA se montrait quant à elle absolument contre l'Association et l'incorporation de la Grèce à la CEE. Son argument majeur était de dire que l'économie grecque, compte tenu de sa faible productivité et de l'incapacité des élites dominantes à moderniser le pays, pourrait difficilement résister à l'emprise des grands trusts européens. Dans ces conditions les conséquences économiques de l'intégration à la CEE ne pouvaient être que néfastes pour la Grèce. Cette thèse est reprise dans le titre même d'un livre collectif publié par des intellectuels de l'EDA : "Le cyclone du Marché Commun".

C'est peut-être chez les intellectuels progressistes, groupés autour de la Revue "NEA EKONOMIA" animée par la Prof. A. Angelopoulos, actuel directeur de la Banque de Grèce, qu'il faut chercher la plus sérieuse argumentation contre l'Association. Nous en résumerons brièvement les principaux éléments:

1) Il est impossible à la Grèce de tirer profit des possibilités de vente que représente un marché potentiel de 250 millions de consommateurs car cela exigerait une capacité de pénétration des produits grecs qu'ils ne possèdent pas à l'heure actuelle et qu'ils ne peuvent atteindre que si leur

13.

productivité se développe de façon considérable. Or pour qu'elle puisse se développer il faut doter le pays d'une plus grande spécialisation et d'un système d'"économies d'échelle". La productivité d'un secteur économique dépend de celle des autres secteurs, de la création d'économies externes, ce qui suppose l'extension du progrès technologique, l'existence d'une main d'œuvre qualifiée, un réseau de transports très développé, des sources d'énergie bon marché, des réseaux de commercialisation étendus et efficaces. Rien de tout cela ne peut s'improviser ; par ailleurs on ne voit pas non plus pourquoi tout ceci arriverait par suite de l'existence d'un vaste marché. En revanche, la situation créée par l'intégration à la CEE ne fera que renforcer une spécialisation dans des activités ayant une faible productivité - tourisme, agriculture de subsistance dépourvue de complexes agro-industriels, industries d'extraction et de première transformation - et confirmera la tendance à l'émigration.

2) L'émigration qui prive le pays d'une partie importante de sa force de travail et de ses cerveaux et produit des goulets d'étranglement dans le marché de la main d'œuvre, inva-

14.

lide - s'il a jamais été valable - l'argument qui consiste à affirmer que le "travail abondant et bon marché attirera les investisseurs étrangers et contribuera au développement de l'économie grecque".

3) On prétend que l'intégration à la CEE avec l'abolition des tarifs et l'abandon du protectionisme qu'elle entraîne, obligera l'économie grecque à se moderniser et à renforcer ainsi son efficacité et sa compétitivité. Mais c'est oublier qu'une industrie "au berceau" requière des conditions spéciales pour s'affermir et prospérer et qu'en conséquence un vaste marché et une concurrence internationale peuvent lui être fatales. Il est de plus certain que l'inefficacité de l'industrie grecque se doit en grande partie à la protection douanière mais elle est avant tout le résultat de structures de production et de distribution caduques et inadéquates qui demandent à être modifiées au moyen d'une action programmée et volontariste. Croire que le désarmement douanier et les mécanismes du marché suffiront à accomplir le miracle est se vouer d'avance à l'échec. Il est nécessaire d'avoir une stratégie de transformation à moyen et long terme qui nuise pro-

15.

duire un développement autonome et intégré, et éviter l'émergence de phénomènes de "dualisme".

4) Quand on affirme que la CEE favorisera le développement de la Grèce en lui accordant des crédits, des aides, des facilités de paiement pour ses achats de biens d'équipement en provenance des pays membres, on ne fait que reproduire le schéma de la politique "d'aide" des pays industrialisés aux pays sous-développés. Le bilan de cette politique à l'échelle internationale nous montre ses conséquences et son véritable visage.

5) Il est faux de prétendre que l'Association avec la CEE va accroître le pouvoir de négociation de la Grèce avec les pays tiers puisque ce sera, au contraire, la CEE qui dirigera et contrôlera ces négociations. L'influence et le poids de la Grèce dans les mécanismes de décision de la CEE seront insignifiants et sa capacité d'infléchir la politique économique intérieure et extérieure de la Communauté, pratiquement nulle.

16.

C'est avec la réactivation de l'Accord d'Association à l'automne 1974 et surtout sa demande d'adhésion en juin 1975, que le gouvernement grec commence à reserrer son argumentation pour justifier sa volonté d'intégration à la CEE. Elle sera reprise aussi bien par le parti au pouvoir "Nea Dimokratia" que par le principal parti de l'opposition, l'Union du Centre Démocratique (EDIK) ou le parti communiste, appelé de l'intérieur, qui ont réuni aux dernières élections générales plus de 70 % des votes.

Pour les deux principaux partis grecs, les raisons pour s'intégrer à l'Europe sont aussi bien politiques qu'économiques. L'intégration est avant tout une conséquence de l'histoire et de l'identité nationale grecque comme déclare Constantin Tsatsos, président de la République Hellénique, dans une conférence prononcée au Centre de Recherches Européennes de Lausanne : "le passé grec classique n'appartient pas à la Grèce, il appartient à l'Europe... Le grec fut européen depuis le temps où il parle la langue grecque et il n'a jamais cessé de l'être. C'est je crois grâce à ses traits européens que le grec est parvenu à résister à toutes les invasions que, vivant aux frontières de

17.

l'espace européen, il a subi aussi bien dans le passé qu'à l'époque contemporaine (?).

Mais l'intégration à l'Europe leur apparaît aussi comme une garantie de la sécurité extérieure grecque car il est impensable qu'une fois dans la CEE, la Grèce puisse, par exemple, faire l'objet d'une éventuelle attaque turque pour revendiquer des territoires en mer Egée ou essayer de faire prévaloir définitivement par la force son point de vue sur Chypre. L'adhésion devient de même un moyen radical de sauvegarder la démocratie en Grèce, un coup d'état militaire étant à exclure au sein de la Communauté puisqu'elle ne tolérerait pas qu'un de ses états membres adopte comme forme de régime politique, une dictature. Enfin cela permettrait à la Grèce, malgré ses dimensions réduites, de participer aux décisions politiques de la CEE et par suite, à la construction politique de l'Europe ainsi qu'à l'équilibre et à la paix mondiale.

Ce sont malgré tout les raisons économiques qui dominent dans les motifs déterminant l'intégration. La ND et l'EDIK affirment que l'adhésion à la CEE supposera pour la Grèce la cul-

18.

mination d'un processus de modernisation économique aussi bien dans l'industrie que dans l'agriculture et même l'administration publique puisqu'elles se verront dans l'obligation d'adopter les modes de comportement en vigueur dans les pays européens les plus développés. L'investissement de capitaux européens et le financement assuré par les instances de la CEE permettront de mener à bien, en relativement peu de temps, un processus de rationalisation économique dont la Grèce n'aurait pu supporter seule le coût. Il s'en suivra la création de nouvelles activités économiques, une différenciation plus marquée de la production et surtout, une nouvelle spécialisation qui permettront à la Grèce de sortir d'un ordre économique de second plan et de s'aligner sur les pays se trouvant à l'avant-garde économique du monde. Cette expansion économique et ce processus de modernisation doivent se traduire à leur tour par une égalité progressive entre les différents groupes sociaux, un accroissement sensible du bien-être et surtout un meilleur équilibre entre les différentes régions du pays, problématique à laquelle la Communauté accorde toujours une attention particulière.

19.

Tous ces arguments coïncident presque totalement avec ceux que les défenseurs de la non intégration à l'Europe avancent de leur côté, au Portugal et en Espagne. Le cas de la Grèce cependant mérite à notre avis un traitement spécial et beaucoup plus étendu - même si ses paramètres quantitatifs ne la placent pas au premier rang de ces trois pays - en raison de l'Accord d'Association qui l'a liée pendant 16 ans au Marché Commun. C'est pourquoi, et au risque d'allonger considérablement la présentation du cas hellénique et de déséquilibrer ainsi notre contribution, nous pensons qu'il est intéressant de nous arrêter sur les transformations survenues en Grèce pendant cette période puisqu'elles confèrent à la Grèce une position tout à fait particulière, selon le gouvernement grec, à l'heure de cette intégration.

De 1962 à 1977 les principaux paramètres économiques grecs reflètent l'évolution suivante :

<u>Taux moyen annuel</u>	<u>Grèce</u>	<u>CEE</u>
. accroissement du PNB	6,6 %	3,8 %
. productivité	7,3	3,9
. accroissement production manufacturière	9	4,1
. formation brute de capital	6,4	3,3

20.

. accroissement production indust.	3,6 %	1 %
. extension de l'emploi dans le sec- teur industriel	3,3 %	0,5 %

C'est cependant dans la structure de la production que

l'on observe les changements les plus significatifs :

Indicateur. Base : année 1970	Ind. départ	Ind. arrivée
% revenu agricole dans PIB	1962=22,7 %	1977 = 14,3%
% revenu industriel dans PIB	1962=25,9 %	1977 = 33 %
% prod. manufacturière dans PIB	1962=14,5 %	1977 = 21,5 %
% biens d'équipement dans Prod. Indus.	1960=20,3 %	1970 = 32 %
% métallurgie de base dans Prod. Ind.	1960= 2,7 %	1970 = 10,1 %
% biens manufacturés exportés dans Balance Commerciale	1960= 2,3 %	1976 = 15 %

Ces profondes transformations qui résultent de l'application de l'Accord d'Association, font que les différents secteurs de l'économie grecque sont aujourd'hui en mesure de s'intégrer sans difficulté à l'ensemble économique communautaire. Les études réalisées dans ce sens par la Banque de Grèce tendent à le prouver. Nous reprendrons donc la présentation qui en a été faite par M. Zolotas, actuel gouverneur de la Banque de Grèce, et porte-parole officieux, dans un certain sens, du gouvernement (2).

21.

La suppression, conformément à l'Accord d'Athènes, des droits de douane en ce qui concerne le secteur industriel et la modernisation progressive de l'économie ont eu pour conséquence une forte augmentation des exportations de produits industriels grecs tant vers la CEE (1,80 % en 1962 et 60,35 % en 1977) que dans leur ensemble (10,50 % en 1962 et 39,60 % en 1977).

Malgré cette expansion extraordinaire, qui semble préfigurer les chiffres autour desquels plafonnera la Grèce, la part des exportations industrielles grecques à destination de la CEE ne dépasse pas 0,50 % de l'ensemble des importations industrielles communautaires, et les textile - un des chapitres les plus controversés - n'atteignent pas 1,5 % du total des importations réalisées dans ce domaine par la CEE. Ce qui signifie que les craintes de voir l'adhésion de la Grèce perturber la Communauté à cause de ses produits industriels manque de tout fondement.

Du côté grec, l'adaptation se trouve également dans une phase avancée en ce qui concerne la disparition des droits de douane et des restrictions à l'importation, et l'alignement sur le tarif extérieur commun de la CEE (4).

22.

En outre, affirme la Banque de Grèce, l'agriculture grecque n'est nullement une menace pour celle de la Communauté. Premièrement parce qu'en raison de ses dimensions - 7,5 % de la superficie cultivable et 5,2 % de la production agricole - il est très improbable, pour ne pas dire impossible, que malgré une éventuelle augmentation des prix obtenus sur les marchés communautaires, l'offre agricole de la Grèce affecte gravement l'économie de la CEE. Enfin parce que la production agricole de la Grèce est complémentaire et non concurrentielle par rapport à celle de la CEE - la Communauté est déficitaire en raisins secs, huile d'olive, agrumes, coton, fruits et légumes etc. et est par contre excédentaire en produits d'élevage dont la Grèce est importatrice -. Le produit le plus directement mis en cause par l'Italie et le sud de la France, le vin, ne représente au total en Grèce que 2,9 % de la production communautaire.

M. Zolotas conteste également que les faiblesses structurelles de l'agriculture grecque puissent signifier un poids trop lourd pour la Communauté car elles se sont d'après lui, considérablement réduites. La productivité de l'agriculture grecque est bien supérieure à celle que l'on pourrait déduire

23.

du recensement de 1971 - où 41 % de la population active serait occupée dans l'agriculture -. Pourcentage inexact si l'on en croit l'Enquête réalisée par la Banque Agricole Grecque en 1976 puisqu'il se réduirait à 24,20 %. Ce pourcentage, qui lui semble encore trop élevé par rapport à la réalité, porte la productivité agricole à 2.700 \$ contre 3.750 \$ dans la CEE (prix et parités, base 1970).

L'objection faite habituellement à la trop petite taille des exploitations agricoles grecques ne tient compte ni des caractéristiques du sol et du climat ni surtout de la spécificité des cultures - fruits, légumes, agrumes, primeurs - davantage orientées vers l'intensité du travail que vers l'extension des superficies cultivées. Par ailleurs 300.000 exploitations environ ayant été abandonnées ou louées, il n'est plus possible par conséquent de les comptabiliser comme unités actives, ce qui porte la superficie moyenne des propriétés agricoles grecques à 6 Ha (5).

Selon certains milieux de la CEE, ce qui est à redouter c'est que la restructuration de certains secteurs économiques

24.

grecs, en particulier manufacturier et agricole, menée au moyen des méthodes d'intensité du capital, n'entraîne une augmentation du chômage en Grèce, et que par suite ces ouvriers sans emploi s'installent dans les pays développés de la Communauté, provoquant ainsi des agitations d'ordre politique et social qui viendront s'ajouter aux perturbations économiques communautaires dérivées de la crise mondiale. Face à cet argument, M. Zolotas affirme qu'il s'agit là d'un faux problème car de tous les pays européens la Grèce est celui qui a été le moins touché dans le domaine de l'emploi par la crise générale. D'après les données officielles, le chômage ne touchait en 1977 que 1,48 % de la population active et il existait par contre dans certaines catégories d'emploi, une certaine pénurie de main d'oeuvre. Par ailleurs le nombre d'étrangers, en provenance principalement de l'Europe Occidentale, travaillant à l'heure actuelle en Grèce n'a cessé d'augmenter au cours des quinze dernières années et se monte à environ 30.000 personnes.

Le seul secteur dont la modernisation pourrait produire un excédent limité de main d'oeuvre, serait éventuellement celui de l'agriculture. Mais c'est en fait, selon M. Zolotas,

25.

for improbable car : a) l'agriculture grecque est, comme il a été déjà mentionné, intensive, d'où une élasticité d'emploi considérable ; b) sa population active est vieillissante - la plupart dépasse les 55 ans et approche de la retraite - ce qui fait qu'elle n'est pas susceptible d'émigrer ; c) les émigrants éventuels se dirigeront plutôt vers les pays d'outremer - USA, Canada, Australie, Afrique du Sud, Amérique du Sud - ou vers les pays arabes, où vivent déjà 4 millions de personnes d'origine grecque.

Quant à la question du déficit énergétique de la CEE et de sa dépendance extérieure qui s'aggraverait après l'incorporation des trois pays du Sud de la Communauté, le Gouverneur de la Banque de Grèce affirme que le problème est bien moins grave en ce qui concerne la Grèce qu'il ne l'est pour le cas de l'Espagne et du Portugal. En effet si en 1977 le pourcentage de produits énergétiques importés représente encore 72 % des besoins totaux par rapport à 57 % pour l'ensemble de la CEE, en 1987 les importations de la Grèce n'atteindront pas 66 % de la consommation totale. Mais surtout, les réserves extrêmement importantes et encore inexploitées de lignite, les possibilités

26.

hydrauliques, les réserves pétrolifères de la Mer Ionienne et de la mer Egée, et le développement de l'énergie solaire, devraient permettre un renversement de la situation.

La balance des paiements et la situation monétaire grecques ne constituent pas non plus un facteur de distorsion pour l'équilibre de la Communauté. La hausse moyenne annuelle de l'indice des prix, entre 1955 et 1962, est de 2,3 % ; en 1977 elle dépasse à peine 12 %. Et, toujours selon M. Zolotas, si le déficit de la balance des transactions courantes avec la CEE est de 1.075 millions de \$ en 1963, et de 1.276 millions de \$ en 1977, en pourcentage du PNB il est descendu de 7 % en 1973 à 4,8 % en 1977, qui a été couvert cette même année par les recettes invisibles - tourisme, revenus de la marine marchande, transferts d'argent des citoyens grecs établis à l'étranger -.

Par ailleurs la charge financière que la Grèce représenterait pour la CEE ne serait pas très lourde puisque le montant prévu de 360 millions par an d'unités de compte européennes, correspond à peine à 2,9 % du budget communautaire et à 10 % du soutien destiné au lait et aux produits laitiers. Ce

27.

montant serait financé par les Fonds Social, Agricoles et Financier auxquels viendrait s'ajouter un Fonds nouveau, dont la Commission vient de recommander la création, et qui aurait pour unique objectif d'aider les pays candidats à surmonter leurs déficiences structurelles.

De l'avis du Gouverneur de la Banque Centrale, non seulement l'incorporation de la Grèce à la CEE ne représenterait pas une charge pour la Communauté mais elle lui permettrait même d'en tirer de réels avantages. Il cite en particulier à ce propos : l'existence d'importantes réserves de minerais et de métaux, les possibilités d'exploitation de carburants solides et liquides ; sa position géographique qui fait d'elle un véritable pont entre l'Europe et le Moyen-Orient et lui confère le rôle de centre financier de la Méditerranée orientale, de plate-forme du commerce de transit à l'extrémité sud-est de l'Europe, et de vecteur de pénétration économique et technique dans les pays arabes ; et la disponibilité d'une flotte marchande, au premier rang des flottes du monde entier, contrôlée par des armateurs grecs et représentant 70 % du tonnage total des flottes marchandes de la CEE.

28.

Cette perspective où la Grèce contribue à l'épanouissement de l'Europe est très souvent évoquée par toutes les instances gouvernementales grecques, y compris par le Président de la République Hellénique : "La Grèce offre d'abord son espace... qui est parmi les points les plus sensibles des frontières naturelles de l'Europe... elle constitue un espace limitrophe couvrant en partie les frontières européennes du sud-est... de telle manière que si le monde européen n'est pas complet sans la Méditerranée, la nécessité de l'intégration de l'espace méditerranéen grec à l'Union européenne est alors évident" (6).

L'EDIK, qui partage la plupart des arguments économiques que nous venons d'évoquer, est beaucoup plus porté vers des considérations politiques. L'Union du Centre se déclare très inquiète de l'inégalité des forces en présence - d'un côté les grands pays de l'Europe de l'Ouest et les compagnies multinationales, de l'autre la Grèce et ses modestes sociétés industrielles et commerciales - et elle demande en conséquence des mesures de protection pour ces dernières et des réformes systématiques de l'économie et de la société grecques. Cette adhésion représente avant tout pour elle l'occasion de déclen-

1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51

cher un vaste processus de transformations économiques et sociales qui, sans porter atteinte aux bases du système social capitaliste, soit néanmoins capable de le réformer et de le rendre plus juste et plus efficace.

Le Parti Communiste de l'intérieur quant à lui, accepte l'adhésion par pragmatisme car l'Accord d'Association a créé à son avis une situation irréversible qu'il serait illusoire de nier. Partant de ce constat il s'agit pour lui de minimiser les dégâts pour la perspective socialiste et d'obtenir les conditions les plus favorables pour les travailleurs grecs. Le Parti Communiste de l'intérieur insiste particulièrement sur la nécessité d'assurer le contrôle de la politique économique du pays, de garantir la sauvegarde de l'indépendance nationale et d'imposer les priorités sociales et la défense du monde du travail.

Le PASOK (Mouvement Socialiste Panhellénique) est de loin la force la plus importante qui s'oppose à l'intégration. C'est lui qui au Parlement et dans différentes publications (7) a présenté la doctrine la plus élaborée contre l'incorporation

30.

à l'Europe. Nous donnons ci-après les principaux éléments qui répondent aux crises de position gouvernementales et recourent parfois ceux qui avaient été défendus par NEA EKONOMA dix années auparavant, et dont il a été question plus haut.

1. Un destin de dépendance : L'incorporation de la Grèce à la CEE se traduira par une aggravation de la situation de dépendance dans laquelle se trouve déjà l'économie grecque par rapport aux pays dominants de la Communauté, et surtout la RFA. Comme dans tout contexte de domination, on imposera aux pays de la périphérie non la production de biens et de services la plus adéquate à leurs intérêts, mais plutôt celle - tourisme, matières premières, métallurgie de base etc., - complémentaire de ceux des pays du Centre. Les buts et les priorités de leur développement seront déterminés par une double hégémonie : a) au niveau stratégique, par les besoins des économies globales des pays dominants ; b) au niveau tactique, par les intérêts économiques immédiats des multinationales.

2. Petites entreprises autochtones et multinationales :

C'est pourquoi quand on parle des opportunités que va connaître

31.

l'économie grecque, grâce à un meilleur accès à la technologie européenne, aux aides de la CEE, au marché potentiel de 250 millions de consommateurs et aux nouveaux circuits de commercialisation etc., il est évident que c'est d'abord, et presque exclusivement, aux sociétés qu'ont déjà implanté en Grèce les entreprises multinationales que cela va bénéficier plutôt qu'aux entreprises autochtones grecques, qu'elles soient moyennes ou petites. La substitution des entrepreneurs nationaux par les grands holdings des USA ou de l'Europe, n'aura pas pour seul effet de déplacer à l'extérieur les centres de décision économique, elle détruira également un tissu social nécessaire au pays et privera en outre la Grèce de l'excédent social produit puisqu'il sera transféré à l'étranger. Tout ceci, évidemment, ne fera que renforcer la structure compradore de l'économie grecque.

3) Problématique agricole : l'Association avec la CEE n'a pas été profitable à l'agriculture grecque. A diverses reprises la Communauté n'a pas rempli les engagements financiers auxquels elle s'était engagée dans le domaine agricole, et en privilégiant l'agriculture d'autres pays méditerranéens, elle a placé la Grèce de façon inattendue devant la dure concurrence de struc-

32.

tures agricoles semblables à la sienne. Le problème fondamental pour la Grèce est d'augmenter sa productivité car elle n'atteint pas 40 % de l'agriculture de la CEE et rien n'est prévu dans ce sens si ce n'est de la laisser en bute aux lois du marché. Enfin la politique agricole de la CEE favorise les grandes exploitations, en particulier de céréales et d'élevage, mais elle se préoccupe à peine de la rationalisation et du développement des petites exploitations arboricoles et maraichères ou de cultures semi-sèches.

4) Main d'Oeuvre : Dès qu'aura eu lieu l'adhésion, les multinationales et ses agents intérieurs essaieront de congeler les salaires afin de faciliter le lancement de leurs nouvelles entreprises en Grèce. Ce qui se traduira par une émigration plutôt que par un surplus de main d'oeuvre. De même, la réorganisation agricole et industrielle sous la "direction" des trusts européens, qui aura comme critère l'accroissement de la productivité au moyen d'une plus grande mécanisation des processus de production, aura pour conséquence de faire disparaître un grand nombre de petites entreprises, d'augmenter le chômage structural et l'émigration.

5) L'Accord d'Association. Prétendre, comme le font les défenseurs de l'intégration à l'Europe, que l'Association a été le facteur décisif de l'expansion économique grecque au cours des deux dernières décades, ne peut résister à une analyse sérieuse. La croissance de quelques variables macroéconomiques pendant les dernières seize années, ne se doit nullement à l'Accord mais à l'onde expansive générale qu'on observe jusqu'en 1973 dans tous les pays européens et dans un certain nombre de ceux du Tiers Monde. La preuve en est que des pays n'appartenant pas à la Communauté et sans traité d'Association avec la CEE, comme l'Espagne, ont connu une croissance, relativement plus importante encore que celle de la Grèce. Et la preuve la plus indiscutable de cette imputation inadéquate - développement économique et accroissement du bien-être/appartenance à la CEE - nous est donnée par l'Italie, où deux décades européennes n'ont fait qu'accroître les différences de développement entre le Nord et le Sud, et accroître la relation de dépendance du second sur le premier.

6) La Communauté Européenne ne servira des secteurs économiques qui ne sont pas d'une importance vitale pour les pays dominants, mais qui le sont pour ceux de la périphérie, comme d'une arme de négociation dans les accords préférentiels avec d'autres aires économiques. Dans ce sens les Accords qui se

34.

sont déjà conclus avec des zones du Tiers Monde (Accords avec le Yaoundé et le Lomé) et qui n'affectent pour ainsi dire pas les économies des grands pays de la CEE, supposent un grave danger pour les intérêts agricoles grecs. Or il est inévitable que ce genre d'exemples se réitèrent à l'avenir.

7) L'intégration dans la CEE empêchera la Grèce d'avoir une véritable politique économique nationale car le libéralisme que professe la Communauté, et dont ont besoin les multinationales, ne permettra aucun type de planification démocratique, même seulement à titre indicatif, et laissera l'économie grecque sans réaction possible face au verdict des intérêts du grand capitalisme international.

8) La Grèce n'est, et ne peut devenir, un des grands pays de la CEE et par suite elle verra sa capacité de mobilisation, son influence dans les mécanismes de décision et son poids dans la politique européenne diminuer en étant à l'intérieur de la Communauté plutôt qu'en dehors. Alors qu'une Grèce indépendante et liée à l'Europe par un Traité du type de ceux souscrits par la Norvège ou la Finlande, pourrait assumer le rôle de promoteur d'une authentique alternative méditerranéenne, facteur d'équi-

35.

libre entre les blocs socialiste et capitaliste, et également celui de médiateur entre les grands pays "post-industriels" européens et les pays en voie de développement de l'Afrique africaine et du Moyen-Orient.

9) L'adhésion ne signifie pas, pour le PASOK, une garantie de voir la démocratie se consolider en Grèce dans la mesure où la CEE est dominée chaque fois davantage par la RFA et, à son travers, par les USA. Or ce furent précisément certains cercles militaires nord-américains - avec la complicité du Pentagone - qui encouragèrent d'abord, et soutinrent ensuite, le coup d'état des colonels, en cherchant des alliés infailibles dans la Méditerranée orientale pour la politique nord-américaine au Moyen Orient. Pour la même raison, l'intégration ne supposera pas un renforcement de la sécurité extérieure grecque, en particulier dans le conflit qui l'oppose actuellement à la Turquie. C'est ce qui ressort déjà très clairement des positions adoptées par les USA et la CEE, qui ont tendance à considérer de façon semblable et à accorder le même traitement, aux prétentions expansionnistes de la Turquie dans la mer Egée et au désir grec de conserver ce qui lui appartient de droit et de fait.

36.

10) L'hypothèse qui consiste à dire que mieux vaut entrer dans la CEE si l'on veut lutter pour une Europe politique progressiste, n'est en fait qu'un vœu pieux. Il est évident que le contrôle des multinationales sur la CEE - qu'il soit direct, à travers l'économie, ou indirect, à travers la politique - ne peut aller qu'en diminuant avec l'émergence d'une Europe politique, même si ce n'est que dans sa version la plus "tiède" : celle de l'actuel Parlement européen. Mais encore plus, évidemment, dans la perspective d'une Europe des peuples. C'est pourquoi il est logique qu'elles s'y opposent en s'appuyant sur les intérêts nationaux immédiats des grands pays du centre, qui immobilisent la volonté européenne des pays de la périphérie et les confinent alors à des positions subalternes et de satellites. Dans ces conditions prétendre changer la constellation des forces est illusoire, surtout quand l'intention communautaire, comme il ressort jusque dans le rapport Tindemans, est de renforcer l'hégémonie des pays dominants.

11) En dernier lieu, il semble évident que les possibilités de voir, dans un proche futur, une transformation socialiste de la société grecque soient plutôt réduites. Mais l'intégration à

37.

la CEE - qui n'est pas l'Europe mais simplement la forme adoptée par un système déterminé d'organisation sociale, à savoir le capitalisme, dans neuf pays européens - ne ferait qu'entraîner encore plus cette transformation. Par contre, une homologation politique avec les pays progressistes de la Méditerranée et une solidarité avec les pays du Tiers Monde dans leur lutte contre l'impérialisme capitaliste, ne devraient que favoriser la perspective socialiste et démocratique qui est celle du PASOK et des forces de la gauche en Grèce.

Le Parti Communiste de Grèce (PCG) s'oppose comme le PASOK à l'adhésion et justifie sa position en avançant plus ou moins les mêmes arguments que ceux du parti dirigé par Andreas Papandreou (8). La seule différence notable est la référence aux possibilités balkaniques de la Grèce et à l'utilité d'intensifier ses relations industrielles et commerciales avec le COMECON. Pour le PCG la véritable alternative économique au capitalisme de la CEE, consiste à s'appuyer sur les Républiques démocratiques socialistes européennes afin de développer l'industrie grecque et de s'assurer un marché important, sûr et d'accès immédiat.

38.

Le 27 juillet 1976 ont commencé les négociations officielles en vue de l'adhésion. Néanmoins deux processus indépendants - celui de la réactivation de l'Association et celui de l'adhésion du Portugal et de l'Espagne - sont venus interférer de façon presque constante, dans la problématique de l'adhésion de la Grèce. La politique communautaire s'est montrée en fait très indécise quant à la réactivation de l'Association, et son attitude permanente a été d'essayer de repousser la solution des problèmes surgis dans le cadre de l'Association, à la négociation globale en vue de l'adhésion. Ce qui a provoqué chez les négociateurs grecs une certaine perplexité, voire même dans certains cas, de l'irritation. Car comme le signale le Prof. Siotis : "Comment ne pas se montrer "impatient" lorsqu'on constate que les produits agricoles grecs sont soumis à un régime d'importation nettement moins favorable que celui dont ils bénéficiaient avant 1967 ? Et comment ne pas s'étonner en constatant que la Commission impose une taxe compensatoire sur les pêches grecques, le jour même où arrive à Bruxelles, le 26 juillet 1976, la délégation grecque pour l'ouverture des négociations d'adhésion ?" (9).

Par ailleurs, presque toutes les forces politiques des pays

39.

de la Communauté, et même parfois la Commission, ont tendance à vouloir traiter en bloc l'adhésion des trois pays du Sud, ce qui a soulevé, à juste titre, de vives protestations en Grèce. Dans ce sens, M. Zolotas écrit : "Il est donc évident que les conditions spéciales créées par l'Accord d'Association depuis 1962 rend le cas de la Grèce complètement différent de celui des deux autres pays candidats. Au cours des seize années d'application de l'Accord d'Athènes, l'économie grecque s'est orientée dans une large mesure, vers les économies communautaires alors qu'aucun des autres pays candidats ne peut présenter de telles modifications. L'obligation pour la CEE d'accepter la demande d'adhésion de la Grèce est fondée sur des considérations politiques, morales et juridiques (10).

L'argument essentiel du gouvernement grec est de dire qu'en vertu de l'Accord d'Association, la Grèce est pour ainsi dire déjà soumise - et le sera totalement en 1984 - aux droits et aux obligations des membres de plein droit de la CEE, sans toutefois en être. C'est pourquoi si la Grèce s'intègre pleinement avant 1984 - ce qui est par ailleurs prévu dans l'Accord d'Athènes - elle n'aura besoin que d'une très courte période de transition

40.

- puisqu'elle n'excèdera en aucun cas cinq ans - pour finir d'adapter son économie aux exigences communautaires.

C'est pour cette même raison que la Grèce refuse absolument toute clause de sauvegarde. Le Gouverneur de la Banque de Grèce n'est pas prêt à transiger sur ce point : "Je voudrais souligner, dit-il, qu'en matière d'agriculture, comme d'industrie, la Grèce n'est pas disposée à accepter la clause de sauvegarde à laquelle la Commission fait allusion pour une période de transition de 5 à 10 ans, proposée pour l'intégration commune des trois pays candidats... Il est également inconcevable que la Grèce, en tant que membre à part entière, doive accepter des taxes compensatoires sur ses produits agricoles au cours de la période transitoire, quand la CEE s'était engagée, d'après l'Accord d'Association, à progresser vers la pleine harmonisation des deux agricultures et à abolir toute clause de sauvegarde" (11).

Pendant dix-huit mois, de juillet 1976 à janvier 1978, les négociations en vue de l'Association vont piétiner. Du côté de l'Accord d'Association, les décisions traînent également en longueur. Le nouveau crédit de 350 millions de \$, approuvé le 28.II.

41.

1977, n'est confirmé que quinze mois plus tard par la Commission Parlementaire mixte CEE-Grèce, le 18.V.1978. Les véritables négociations démarrent peu avant l'été 1978. Depuis lors un travail important a été accompli : dispositions de principe ont déjà été établies pour les principales têtes de chapitre et diverses propositions concrètes ont été formulées, entre autres, pour l'Union douanière industrielle, l'Euratom, le Mouvement de capitaux, le CECA, la reprise par la Grèce des régimes spéciaux de la Communauté, etc. Il reste néanmoins encore beaucoup à faire, en particulier fixer la durée des mesures transitoires, mais tout porte à croire que les négociations pourraient être conclues avant la fin de l'année et l'adhésion signée au début de l'été prochain, ce qui permettrait à la Grèce de devenir membre de plein droit de la CEE pendant l'année 1980 ou au plus tard, au début de 1981.

Le Président de la République Héliénique voit donc son pays comme un facteur d'impulsion de l'Europe politique et non seulement comme un partenaire de plus du Marché Commun, et Constantin Caramanlis, chef du Gouvernement grec, affirmait dans son discours prononcé à Cologne (RFA) le 4 mai 1978 à l'occasion de la

42.

remise du prix Charlemagne qui venait de lui être discerné ;

"l'unification politique de l'Europe sera le plus grand événement historique de notre siècle et la Grèce veut et doit collaborer de toutes ses forces à cet accomplissement".

## NOTES:

(1) Les parties consacrées à la Grèce et au Portugal doivent beaucoup aux communications de MM. Spilios Papaspilioupoulos et Panatiotis Kazakos, et de M. Victor Martins, respectivement. En ce qui concerne l'Espagne je me sens redevable aux amis de l'Union des Fédéralistes Européens de l'État Espagnol, et, en particulier, à ceux des Asturies et du Pays Valencien. Il va sans dire que les erreurs et méprises qui ont pu se glisser dans ce texte ne sont imputables qu'à l'auteur.

(2) Constantin TSATSOS : "La Grèce et l'Europe" - Centre de Recherches Européennes, Lausanne 1977, p. 46

(3) Xenophon ZOLOTTAS : "La Grèce dans la Communauté Européenne" Banque de Grèce, Athènes 1976 ; et "L'Apport de la Grèce à la Communauté Européenne", Banque de Grèce, Athènes 1978

(4) Voir p. 7 le développement de cet argument

(5) En ce qui concerne le destin de l'agriculture grecque dans la Communauté, il est intéressant de se reporter aux différents

## NOTES :

(5) articles parus dans la revue ECONOMIKOS TACHYDROMOS depuis l'été 1977 et en particulier : Une interview de M. Boutos, ministre de l'Agriculture, le 20.X.1977 ; une interview de M. Mauros, leader de l'EDIK, le 17.XI.1977 ; et divers articles publiés par J. Marinos, du 19 janvier au 2 mars de la même année.

(6) Constantin TSATSOS, op. cit., p. 10

(7) L'élément capital du dossier anti CEE du PASOK est la brochure : "La Grèce et le Marché Commun. La Réplique" - Athènes, 1978. De nombreuses interviews et articles des dirigeants du PASOK viennent le compléter. Citons pour les problèmes de l'agriculture, l'interview d'Andreas Papandreou dans la revue ECONOMIKOS TACHYDROMOS du 6 oct. 1977, intitulée "Voilà pourquoi nous sommes convaincus que notre agriculture sera détruite à la suite de notre intégration".

(8) Centre de Recherches Marxistes : "Le Marché Commun et la Grèce", Athènes 1976

(9) J. SIOTIS : "La Situation internationale de la Grèce et la

(9) demande hellénique d'adhésion aux Communautés", dans "La Grèce et la Communauté", Institut d'Etudes Européennes, Edit. de l'Université Libre de Bruxelles, Bruxelles 1978, p. 89

(10) Xenophon ZOLOTAS : op. cit. p. 23. Pour une confirmation très énergique de ce point de vue : N. KYRIAZIDES : "La Grèce et l'Europe", Journal Kathimerini du 8 mai 1977.

(11) Xenophon ZOLOTAS : op. cit., pp. 37/88.